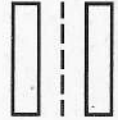


L'USAGE<sup>(R)</sup>

vitesse limitée à



**50** ou  
**70** KM/H



**2**

RIVES D'1,50M

**1**

VOIE CENTRALE

# LA CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE

Déjà mise en place sur de nombreuses voies en France, la chaussée à voie centrale banalisée s'invite sur les voiries de l'Agglo. Elle permet de faire cohabiter cyclistes et automobilistes là où l'aménagement de pistes cyclables est impossible.

## Améliorer les conditions de circulation des cyclistes

Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes ou les piétons sur les accotements revêtus appelés rives. Ces rives ne sont pas des bandes cyclables, au sens du code de la route, et peuvent donc, en cas de besoin, être chevauchées par les véhicules motorisés. Lorsque des véhicules doivent se croiser sur cette voie centrale, ces derniers se déportent sur la rive en vérifiant et en tenant compte de l'éventuelle présence de cyclistes ou de piétons sur ces rives. Une fois le croisement réalisé, les véhicules reprennent leur circulation sur la voie centrale.

*L'Agglo expérimente  
la chaussée à voie  
centrale banalisée  
pour favoriser une  
circulation plus  
fluide et sécurisée*

*entre tous  
les usagers  
de la route. Une  
solution qui pourrait  
se développer  
à l'avenir.*

## Comment reconnaît-on la chaussée à voie centrale banalisée ?

- une circulation des véhicules à double sens, sans ligne blanche au milieu de la voie ;
- une voie centrale rétrécie qui ne permet pas le croisement des véhicules motorisés ;
- deux voies latérales revêtues, appelées rives, permettent la circulation sécurisée des cyclistes et accueillent ponctuellement les véhicules lorsqu'ils se croisent.

## Une voirie pour tous

La première voie de ce type est aménagée chemin des Combes à Montbrison. Plusieurs pays d'Europe l'ont déjà adoptée (Suisse, Allemagne, Pays-Bas) et différentes collectivités françaises en disposent également sur leurs réseaux : Nantes Métropole, Albi, Les Mureaux, Concarneau, départements de l'Hérault, la Drôme... parce que la chaussée à voie centrale banalisée réduit la vitesse de circulation et permet à tous les usagers de se partager les voies et de circuler en toute sécurité.